



Principe de la manifestation

A l'occasion de son 10e anniversaire en 2008, TourMaG.com lance le samedi 29 mars 2008 « Faites des Voyages ! », la 1ère Fête nationale du Voyage. Une opération virale concertée réalisée avec le concours des producteurs et des distributeurs pour faire venir et/ou revenir un maximum de clients dans les agences.

En mars 2006, dans un article intitulé "**Et pourquoi pas une Fête nationale du Voyage ?**" ([LIRE](#)) nous nous lancions un défi : pourquoi ne pas créer une Fête nationale du Voyage qui, comme la Fête de la Musique, deviendrait un événement pérenne et à date fixe chaque année ?

Un défi que nous avons décidé de relever cette année, à l'occasion du 10e Anniversaire la création de TourMaG.com.

A défaut d'être une idée follement originale, cette "Faites !" elle permettra de créer un événement festif, positif, prétexte à attirer un maximum de visiteurs dans les agences en leur proposant des voyages à prix réduit, des concours et des animations diverses.

Après tout, le Beaujolais, la Campagne, la Musique et même les Voisins ont leur fête... alors pourquoi pas le Voyage ?

Le succès sera dans la participation de tout un chacun !

Bien entendu, l'aspect « viral » de l'opération et sa réussite dépendent aussi des initiatives diverses et variées que les agences voudront bien mettre en place afin de relayer l'esprit de la « Faites des Voyages ! ».

Et dans ce « rayon » tout est bon à prendre : pub dans la presse régionale, communiqués de presse, spots dans les radios locales, conférences sur les destinations, groupes typiques, troupes de folklore, opérations portes ouvertes, vitrines spécialement décorées aux couleurs de la « Faites des Voyages ! », thématiques destinations variées, etc.

Le succès de la « Faites des Voyages ! » est dans la participation de tout un chacun, avec ses moyens, à l'initiative générale. Bref et pour paraphraser un président célèbre, ne vous demandez pas ce que la « Faites des Voyages ! » peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour la « Faites des Voyages ! ».

Partenariat et Participation des BTS

ORGANISATION GENERALE

La "Faites des Voyages !", 1ère Fête nationale du Voyage du samedi 29 mars 2008, mise sur le relais des élèves des écoles de tourisme. L'occasion pour les BTS Tourisme et leurs enseignants, de mettre en place des actions originales et pédagogiquement enrichissantes, leur permettant un contact avec le terrain et les professionnels du tourisme.

NATURE DES TACHES

Préparation en amont

1) Réflexion préalable sur le type d'actions et d'animations à proposer aux agences, de même que la répartition des tâches (communication RP media, animations, etc) entre les élèves volontaires.

2) TourMaG.com suggère aux élèves et aux enseignants, avant la phase de prise de contact avec les agences participantes, (voir phasage ci-dessous) de préparer ces rendez-vous en mettant en place une liste de suggestions et d'initiatives, afin d'animer au mieux cet évènement.

3) TourMaG.com fournira aux élèves et aux enseignants une première liste des agences participantes à la « Faites des Voyages ! » dans leur région, fin janvier. Cette liste sera évolutive, quantitativement parlant, avec les nouvelles agences inscrites.

4) Les actions à mener sont de 3 types :

a – Préparation des projets

b – Contact agences de voyages participantes et accord projets

c - Promotion et communication de la « Faites des Voyages » auprès des média grand public (PQR, radios locales, TV, sites web)

d – Animations commerciales diverses à proximité des enseignes participantes le samedi 29 mars 2008.

PHASAGE et CALENDRIER

- 1^{ère} Liste (évolutive) des agences participantes région (fin janvier)
- Préparation des projets (janvier 2008)
- Prise de contact avec les agences participantes (début février)
- Point commun sur les opérations et montage des animations à mener (février)
- Promotion et communication de l'évènement auprès des média grand public (PQR, radios locales, TV, sites web) (1^{ère} quinzaine de mars)
- Collecte et organisation des moyens nécessaires à la mise en place des projets (février)
- Animation aux abords AGV participantes le jour de la 1ère Fête nationale du Voyage (29 mars 2008)

La FAQ-Questions Réponses

TourMaG.com organisera le 29 mars 2008 la « Faites des Voyages ! », 1ère Fête nationale du Voyage dans toutes les agences de voyages de France et de Navarre. Une journée sur le même modèle que la Fête de la Musique, avec un

tronc commun mais en laissant libre champ aux initiatives individuelles. Vous trouverez ci-dessous la FAQ-Questions Réponses, ainsi qu'un lien sur le formulaire qui permettra de vous inscrire.

A quelle date aura lieu la « Faites des Voyages ! » ?

Samedi 29 mars 2008.

Pourquoi avoir choisi cette date ?

Cette date a été choisie parce qu'elle se positionne juste avant les vacances scolaires d'avril et après les élections municipales de mars mais avant les ponts de mai.

C'est le seul critère ?

Non, ce choix s'explique aussi parce que cette période est considérée comme « creuse » et connue pour son atonie au niveau des ventes dans les agences.

Pourquoi un samedi ?

Le samedi est, en règle générale, le jour de la semaine où les clients sont les plus disponibles pour se rendre dans les agences.

Qui organise la « Faites des Voyages ! » ?

TourMaG.com à l'occasion de son 10e anniversaire.

Quel est l'objectif de la « Faites des Voyages ! » ?

Faire découvrir et/ou redécouvrir les agences de voyages et leur conseil et expertise par les clients.

Qu'est-ce qui se passera le Samedi 29 mars 2008, jour de la « Faites des Voyages ! » dans les agences ?

Le samedi 29 mars 2008, les clients se rendront dans les agences participantes et bénéficieront de ristournes sur les produits convenus avec les producteurs. Et si parmi les produits mis en avant rien ne leur convient... à vous de jouer = ;O))

Toutes les agences françaises participeront-elles à la « Faites des Voyages ! »

Nous l'espérons, mais ce sera peut-être difficile pour une première édition...

Cela signifie-t-il que les agences doivent s'inscrire ?

Oui, les agences comme les producteurs car il s'agit d'une opération volontaire sinon volontariste et les agences participantes s'engagent à un minimum d'obligations dans le cadre de cette opération. Le formulaire d'inscription est accessible à la fin de la FAQ.

Y-a-t'il une date limite d'inscription ?

Oui, les producteurs et Distributeurs participants doivent s'inscrire avant le 20 janvier 2008, pour des raisons de calendrier et d'efficacité de la communication.

Quelles sont les « obligations » des agences et combien cela coûtera-t-il ?

L'ensemble de l'opération est gratuit pour les agences de voyage participantes. Néanmoins, en acceptant de participer, elles s'engagent à communiquer de manière concertée, aux dates convenues, auprès de leurs clients et prospects en fonction du calendrier établi par TourMaG.com.

Par ailleurs, elles peuvent aussi prendre des initiatives diverses pour mettre en avant la « Faites des Voyages ! » le 29 mars 2008.

Que veut dire communiquer de « manière concertée » ?

Cela signifie tout simplement qu'il y aura des dates et un Plan de communication global avec un calendrier d'actions unitaire à respecter pour la mise en place et l'envoi des messages. C'est très important pour la cohérence globale de l'opération et son caractère « viral ».

Le tout sera disponible à une date déterminée dans un Kit téléchargeable « Prêt à emailer » sur TourMaG.com

Que comprendra le Kit à télécharger et Prêt à emailer ?

- Un modèle de Newsletter électronique pour l'opération teasing à adresser aux clients et prospects en plusieurs vagues.
- des flyers à télécharger pour afficher les produits des TO proposant des ristournes dans les agences
- Des bannières et des skycrapers (bannières verticales) aux couleurs de la « Faites des Voyages ! » à insérer sur les sites web des agences participants.

C'est quoi les « initiatives diverses » que peuvent prendre les agences dans le cadre de la « Faites des Voyages ! » ?

Les agences peuvent décider de prolonger l'effet viral de la communication sur la « Faites des Voyages ! » en mettant en exergue tel ou tel produit ou promo qui correspond mieux à leur clientèle ou zone de chalandise.

Ceci en faisant des annonces dans la presse ou dans les radios locales et/ou encore sur leurs sites web. Il ne faut pas oublier oublier que ce sont elles qui vont vendre !

Y-a-t'il d'autres obligations ?

En participant, l'agence s'engage à mettre en valeur et à afficher les produits, promos et ristournes spéciales de tous les Producteurs participant à l'opération.

Et si moi et/ou mon Réseau ne vendons pas un ou plusieurs des TO qui proposent des réductions sur les produits ?

Bien entendu, personne ne peut forcer une agence à vendre ou afficher un Producteur ou un produit qu'elle ne veut pas vendre.

Nous espérons seulement que le jour de la « Faites des Voyages ! », les produits proposés seront suffisamment séduisants et alléchants pour que les agences « craquent » (aux TO de jouer !) et fassent, le cas échéant, des exceptions à la règle. Après tout, c'est la « Faites », non ?

Que se passera-t-il si le jour de la « Faites des Voyages ! » le TO exige de réduire ma commission alléguant qu'il pratique déjà une ristourne sur son produit ?

TourMaG.com impulse et organise la « Faites des Voyages ! ». Il n'a pas vocation à entrer dans des discussions qui concernent les producteurs, les distributeurs et leurs

réseaux le cas échéant. Nous laissons les professionnels se mettre d'accord sur ces problèmes.

Comment allez-vous organiser votre campagne de communication ?

Nous allons communiquer doublement : en direction des professionnels et en direction du grand public. En ce qui concerne les professionnels, notre vecteur de communication sera TourMaG.com et ses (bientôt) 30 000 abonnés à la Newsletter quotidienne.

En ce qui concerne le grand public, nous allons communiquer par le biais de la presse quotidienne, des opérations de relations publiques, les radios locales, les sites Internet grand public de TourMaG.com (*) et ceux des agences partenaires. D'autres actions pourront être envisagées en fonction du budget.

Quel budget, puisque l'opération est gratuite pour les agences ?

Nous allons demander aux Producteurs 3 choses : une ristourne sur un ou plusieurs produits, des lots (voyages, week ends, location auto, vols...) pour organiser des concours et une participation financière qui variera entre 2 et 6 000 euros, en fonction de sa taille, de son référencement et de la nature de sa production, selon qu'il est généraliste ou spécialiste.

Notre but n'est pas de gagner de l'argent avec cette opération mais de réussir et d'installer de façon pérenne la « Faites des Voyages ! ».

Ce budget sera-t-il suffisant lorsqu'on connaît le prix d'une campagne de communication grand public ?

Ce n'est pas grâce à cette communication que nous ferons venir les clients dans les agences le 29 mars 2008. Elle a seulement pour rôle d'alerter le public. L'essentiel s'appuie sur le caractère viral de l'opération et sa mutualisation concertée.

Autrement dit le travail que feront les agences de voyage elles-mêmes pour faire venir ou revenir leurs clients dans les agences, et le « buzz » que ces derniers feront eux-mêmes auprès de leurs parents, relation et amis.

Pourquoi organiser des concours et pour qui ?

Nous allons organiser des concours en amont par le biais de notre site internet grand public www.tourmagazine.fr où les Internautes viendront s'inscrire pour participer. Le but est de booster la fréquentation des agences le jour J, puisque les résultats des concours et la liste des gagnants seront disponibles le samedi 29 mars 2008 dans les agences.

Pourquoi TourMagazine.fr ?

Parce que nous allons y créer un mini-site dédié à la « Faites des Voyages ! ». Les Internautes participeront, s'informeront, poseront des questions mais pourront aussi prendre connaissance d'éléments tels que la liste des agences participantes et leur adresse sur google map ou encore des TO et des produits discountés le 29 mars 2008.

Comment le client saura-t-il que telle ou telle agence fait partie de l'opération « Faites des Voyages ! » ?

Parce qu'elle mettra en exergue l'affiche de la « Faites des Voyages ! » avec la mention « agence participante ». Par ailleurs, son adresse et son positionnement seront aussi signalés sur TourMaGazine.fr.

Si vous aviez quelques chose à dire aux professionnels pour la réussite de l'opération, que leur diriez-vous ?

« Ne vous demandez pas ce que la « Faites des Voyages ! » peut faire pour vous, demandez-vous ce que vous pouvez faire pour la « Faites des Voyages ! ».

Règlement/Participation Producteurs & Distributeurs

Voici le Règlement/Participation Producteurs & Distributeurs à lire avant de s'inscrire à la « Faites des Voyages ! », 1ère Fête nationale du Voyage organisée par TourMaG.com.

ARTICLE 1 : Objet

TourMaG.com, ci-après dénommée TourMaG.com, sarl au capital de 150 000 euros, immatriculée au RCS de Marseille TourMaG.com, représentée par Monsieur Jean da Luz, Gérant de la SARL, ayant son siège social au 31, Bd Charles MORETTI dans le 14e arrondissement de Marseille, bâtiment AUSSIBURO, organise la « Faites des Voyages ! », 1ère Fête nationale du Voyage.

ARTICLE 2 : Calendrier

Cette manifestation aura lieu pour sa première édition le 29 mars 2008.

ARTICLE 3 : participation agences de voyages

La participation à la « Faites des Voyages », 1ère Fête nationale du Voyage, est ouverte gratuitement et sans participation financière à toutes les agences de voyages françaises disposant des licences, agréments, garanties et autorisations légales leur permettant d'exercer la profession de voyageur au sens de la Loi du 13 juillet 1992.

ARTICLE 4 : participation des producteurs

La participation à la « Faites des Voyages », 1ère Fête nationale du Voyage, est ouverte à tous les producteurs disposant des licences, agréments, garanties et autorisations légales leur permettant d'exercer la profession de voyageur au sens de la Loi du 13 juillet 1992, moyennant une participation financière.

ARTICLE 5 : Inscription obligatoire

L'inscription à la « Faites des Voyages ! » est obligatoire. Seules les distributeurs et producteurs s'étant inscrits peuvent y participer et apposer l'affiche participant à la « Faites des Voyages ! ».

ARTICLE 6 : date limite d'inscription

Les producteurs et Distributeurs participants doivent s'inscrire avant le 20 janvier 2008. Cette date pourra être modifiée à la seule discrétion des organisateurs.

ARTICLE 7 : principe de la « Faites des Voyages ! »

TourMaG.com veut faire découvrir et/ou redécouvrir les agences de voyages et leur conseil et expertise aux consommateurs et clients par le biais d'une opération de promotion baptisée « Faites des Voyages ! » qui aura lieu le 29 mars 2008.

ARTICLE 8 : obligations des agences de voyages participantes

Les agences de voyages participantes s'engagent dans le cadre de cette opération à communiquer à la date et selon les formes prévues par les organisateurs, un certain nombre d'informations à leurs clients et/ou prospects.

Les agences de voyages participantes s'engagent autant que possible à donner une visibilité maximale par le biais de leurs différents vecteurs de communication (vitrines, emailings, affichages, sites internet, publicité dans les médias locaux...) à la « Faites des Voyages ! ».

Les agences de voyages participantes s'engagent à mettre en avant les offres et les produits désignés par les voyagistes participant le 29 mars 2008 jour à la « Faites des Voyages ! »

Les agences de voyages participantes s'engagent à mettre en avant le 29 mars 2008 la possibilité pour les clients de compenser les émissions de CO2 dans le cadre de leur transport et de le reverser à une association agréée.

Les agences de voyages participantes s'engagent le 29 mars 2008 à faire connaître aux participants, la liste des gagnants des concours organisés en amont de la « Faites des Voyages ! » sur www.tourmagazine.fr, site grand public de TourMaG.com.

ARTICLE 9 : obligations des Producteurs participants

Les Producteurs participants à la « Faites des Voyages ! » devront, en fonction de leur taille et de la nature de leur production, verser un droit de participation.

Les Producteurs participants à la « Faites des Voyages ! » doivent désigner un ou plusieurs produits présentant des spécificités particulières (tarif réduit, avantages divers...) qu'ils souhaitent voir mis en avant par les agences le 29 mars 2008, jour de la « Faites des Voyages ! ».

Les Producteurs participants à la « Faites des Voyages ! » s'engagent dans le cadre de cette opération à mettre à disposition des organisateurs un certain nombre de lots qui feront l'objet de concours à destination du grand public sur le site www.tourmagazine.fr et dont les gagnants seront connus le 29 mars 2008, jour de la « Faites des Voyages ! ».

Les Producteurs participants à la « Faites des Voyages ! » s'engagent autant que possible à donner une visibilité maximale par le biais de leurs différents vecteurs de communication (vitrines, emailings, affichages, sites internet, publicité dans les médias locaux...) à la « Faites des Voyages ! » et aux opérations visant à sa promotion.

ARTICLE 9 : obligations de l'Organisateur

TourMaG.com s'engage à donner une visibilité maximale à la « Faites des Voyages ! » auprès des professionnels mais aussi du grand public.

TourMaG.com mettra en place une stratégie de communication B2B et B2C au travers de ses différents sites d'information.

Une campagne de relations presse, relations publiques sera engagée dès le début de l'année 2008.

TourMaG.com s'engage à la préparation des documents « Prêt-à-emailer » permettant aux professionnels de télécharger sur TourMaG.com et de communiquer en direction de leurs prospects et de leur clientèle à propos de la « Faites des Voyages ! », aux dates prévues.

ARTICLE 10 : Informations générales

10.1 Acceptation du règlement

La participation à cet événement vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs.

TourMaG.com se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler l'évènement si les circonstances l'exigent. TourMaG.com ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée de l'évènement.

8.2 Promotion

Du fait de l'acceptation, les participants autorisent à utiliser leur nom, prénom, raison sociale et leur contribution, sans restriction ni réserve autre que le cas prévu à l'article 8.3 ci-dessous, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque, dans toute manifestation publi promotionnelle liée au présent évènement.

8.3 Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'adresse TourMaG.com, 31, Bd Charles MORETTI, 13014 – Marseille.

ARTICLE 11 : Marques et Brevets

La marque « Faites des Voyages », 1ère Fête nationale du Voyage, a fait l'objet d'un dépôt de marque et de concept auprès de l'INPI.